

Décision

Générale

colonial

Décision n° 625 11/06/1952

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
11 juin 1952

Numéro JO
n° 7 du 01/07/1952

Date du numéro
1 juillet 1952

TEXTE INTÉGRAL

M. Nour Abdi Ali, gardien du Centre de l'Arta, est intégré en qualité de planton auxiliaire 8e échelon pour compter du 1er juin 1952. L'intéressé est mis à la disposition du Commandant du Cercle de Djibouti et continuera à servir au Centre d'Estivage de l'Arta.